

# Bourse de Rentrée 2019/2020

## Qui peut bénéficier de la Bourse de Rentrée CE+ ?

Bénéficiaires : tous les salariés du Site de Mulhouse en CDI ou en CDD présents depuis 6 mois au moins au 1<sup>er</sup> juin 2019 et toujours à l'effectif au moment de la remise des chèques en septembre 2019.

Enfants ayants droits : enfants **scolarisés** à charge des bénéficiaires ci-dessus mentionnés et nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## Principes d'attribution de la Bourse de Rentrée

Le bénéfice de la Bourse de Rentrée est admis dans les conditions suivantes pour 2019:

- Dépôt du formulaire de Demande de Bourse de Rentrée Scolaire **au plus tard le 28 Juin 2019**
- Remise des chèques à partir du 5 septembre 2019 en échange de la remise d'un **certificat de scolarité**
- Date limite de retrait des chèques : 29 Novembre 2019.

## Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande

- Haut du dernier bulletin de salaire
- Eventuellement avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (si avantageux pour le calcul de la catégorie CE).

**Attention : seuls les dossiers complets seront pris en compte**

## Montant de la Bourse de Rentrée allouée par enfant ayant droit

COEFFICIENT	A		B		C	
	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et ABC
Impôt 2018 sur le revenu 2017	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687 € à 1372 €	de 1373 € à 2058 €	de 2059 € à 2744 €	
<b>Niveau de Scolarité</b>						
Elémentaire	20 €	20 €	20 €	20 €	10 €	10 €
Collège	30 €	30 €	30 €	30 €	20 €	20 €
Lycée	50 €	50 €	50 €	50 €	40 €	40 €

Votre catégorie CE est calculée suivant le critère le plus avantageux pour la famille sur présentation des justificatifs demandés.

Lorsque les 2 conjoints sont salariés du Site de Mulhouse une seule demande est prise en considération. Le montant de la bourse de rentrée est calculé sur le coefficient le plus bas.

# Demande de Bourse

## Rentrée Scolaire 2019 / 2020

Date de réception

**A retourner au Service des Activités Sociales et Culturelles dûment remplie et signée au plus tard le 28 Juin 2019 accompagnée des justificatifs demandés, la date d'arrivée au SASC étant seule prise en considération.**

**M** .....  
(Nom - Prénom)

Code personnel

**Adresse**.....

**Classification**  
(Joindre justificatif)

.....

Tél. domicile  Tél. portable  Tél. usine

Email : ..... Impôts 2018 sur le revenu 2017  
(Si avantageux)

**Si le conjoint est également salarié du site de Mulhouse**

Nom - Prénom..... Code personnel

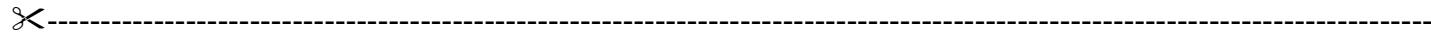
Classification

**Joindre impérativement la photocopie de la fiche de paie et éventuellement des impôts (revenus 2017)**

Enfants			Rentrée scolaire Septembre 2019	
Nom – Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement Scolaire	Classe (sept. 2019)

Fait à ..... le .....  
Signature

Je souhaite retirer mes chèquiers :  au SASC à Sausheim  
 à la Permanence sur le Site



**Avis de réception de votre demande de bourse de rentrée (A REMPLIR PAR LE SALARIE)**

Code personnel .....

Nom-Prénom .....

Date de réception

Retrait des chèquiers :  au SASC à Sausheim  
 à la Permanence sur le Site

**A partir du 5 Septembre 2019 et jusqu'au 29 Novembre 2019**  
(contre remise du certificat de scolarité et présentation de la Carte CE+ ou PSA)